

# Protéger la marque et la propriété immatérielle de l'entreprise

Le risque des droits antérieurs à la marque

## → OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

La formation Protéger la marque et la propriété immatérielle de l'entreprise permet de:

Connaître et appliquer les bonnes pratiques pour protéger la propriété immatérielle de l'entreprise.

S'approprier la conduite à tenir pour prévenir les risques en amont.

Sortir des situations de crises (monter les contrats de cession...).

## → Site web / Réf : C1370

→ **CATÉGORIE**  
Fondamentaux

→ **VOTRE CONSEILLER DE FORMATION**  
Jeanine NDOUR / Tél. 01 49 83 32 28  
jndour@ina.fr

**DURÉE**  
**2 JOURS**

**EFFECTIFS**  
**8 pers.**

## Publics concernés

Professionnels de l'audiovisuel, producteurs, sociétés de programmes, régies publicitaires.  
Métiers de la communication des entreprises, métiers du Web.

## Prérequis

Aucun.

Issy

> du 11/04/2019  
au 12/04/2019

> du 09/12/2019  
au 10/12/2019

PRIX NET  
DE TAXE

**970 €**

Session intra sur demande



## FORMATEURS

Marie-Catherine Brocherieux est Avocate au Barreau de Paris, spécialisée en Droit de la Propriété Intellectuelle, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication et du Droit Pénal des Affaires.

## CONTENU

1. Solutions internes à l'entreprise :

→ Audit des différentes propriétés immatérielles du groupe :

- vérification ou prévention du risque de conflits,

- ex. : conflits d'antériorités entre les différents droits de la propriété,

- ex. : conflits entre nom de domaine, marque, droit d'auteur et dénominations sociales.

→ Protection : vérifier la validité des différents dépôts :

- dans leur procédure mais aussi dans leur légitimité,

- ex. : droit d'auteur : qui est titulaire,

- ex. : marque : validité de la marque (marque distinctive etc.) et son utilisation par l'entreprise (déchéance).

→ Cession de la propriété immatérielle par contrats :

- ex. : contrat de cession du droit d'auteur : pour résoudre une incertitude sur la titularité du droit d'auteur,

- ex. : cession de marques.

2. L'entreprise face aux juridictions :

→ Quels sont ces litiges devant les

juridictions spécialisées : contrefaçon, concurrence déloyale.

→ Comment défendre sa propriété immatérielle devant ces juridictions spécialisées : la dernière jurisprudence.

→ La réparation du préjudice : établissement et évaluation.

→ L'arbitrage et les rédactions de clause compromissoire.

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

→ Exposés, étude de cas pratiques.

→ Un atelier d'étude des arrêts de jurisprudence.

## MATÉRIELS UTILISÉS

→ Salle de cours.

## POUR PROLONGER CETTE FORMATION

→ Approfondir les droits d'auteur, les droits voisins et le droit à l'image (C0017)

→ Droit de l'internet et des usages numériques (C1361)